

Nombre de conseillers :
En exercice 18
Présents 15
Votants 15

**N° D074_2025 Marché relatif à la rénovation
énergétique, restructuration et extension du
groupe scolaire : validation de l'option de la
surélévation**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 18 septembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christophe, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WIART Florine.

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (2) : GAZZARIN Marie-Laure

WAGNER Jean-Pierre pouvoir Marie-Françoise PAUTHIER

Votants (15)

Le 7 août 2025, Monsieur le Maire a procédé à la signature de l'acte d'engagement portant attribution du marché relatif à la rénovation énergétique, à la restructuration et extension du groupe scolaire communal. Ce marché a été confié à la société **58 BIS ARCHITECTES**, retenue à l'issue de la phase de consultation par voie de concours, pour un montant prévisionnel des travaux de 5 546 978,50 €.

L'offre présentée par ce maître d'œuvre comprend notamment une option stratégique : la possibilité d'intégrer, dès la phase de conception, une surélévation de l'extension projetée. Cette disposition vise à anticiper une éventuelle augmentation des effectifs scolaires et, par conséquent, la nécessité de créer des salles de classe supplémentaires.

L'évaluation financière de cette option s'élève à 192 000 €. Monsieur le Maire a souligné que, si cette surélévation n'était pas envisagée dès aujourd'hui, toute extension future entraînerait des coûts nettement supérieurs. En effet, la structure initiale, conçue sans renforts adaptés, ne pourrait accueillir une surélévation ultérieure sans travaux de reprise lourds et onéreux.

Vu l'acte d'engagement signé en date du 7 août 2025 par Monsieur le Maire, relatif au marché de rénovation énergétique, restructuration et extension du groupe scolaire de Saint-Paul-en-Chablais, attribuant le marché à la société 58 Bis Architectes, pour un montant prévisionnel des travaux de 5 546 978,50 €.

Vu la proposition d'option de surélévation dans l'offre de 58 Bis Architectes.

Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des besoins du groupe scolaire, au regard de la croissance démographique de la commune et de l'augmentation corrélative des effectifs scolaires, tout en veillant à contenir le coût des travaux déjà conséquent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 074-217402494-20250925-D074_2025-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'option, estimée à 192 000 €, de surélévation de l'extension de l'école dans le cadre du marché de rénovation énergétique, restructuration et extension du groupe scolaire.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. G.', written over a horizontal line.

Le Maire,
Bruno GILLET

